DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme

SEVRIER

Modification n°4

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé à la présente délibération n° DEL-2024-76 du Grand Annecy du 25 avril 2024 approuvant la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Sevrier

La Présidente,

Frédérique LHUDET

DOCUMENT GRAPHIQUE

PLAN N° 2.2	PROCÉDURES
Echelle 1/2500	Elaboration du P.L.U approuvée le 16/12/2013
Modifications	n°1 - 29/06/2017 n°2 - 13/12/2016 n°3 - 30/09/2021 n°4 - 25/04/2024

0 25 50 100 150 200 m

Système d'altitude : IGN69NGF

LEGENDE

ZONES

- **A** Zone agricole
- **Ap1** Secteur de gestion du bâti diffus en zone agricole
- **Ap2** secteur de gestion du bâti diffus en zone agricole présentant une sensibilité particulière au regard du paysage littoral
- **Ae** Secteur agricole spécifique de gestion et de développement des activités équestres
- **Ap** Secteur agricole présentant une sensibilité particulière au regard du paysage littoral
- **Ac** Secteur agricole ordinaire
- **N** Zone naturelle
- **Np1** Secteur de bâti diffus en zone naturelle
- **Np2** Secteur de confortement des équipements publics en zone naturelle
- **Np3** Secteur de bâti diffus en zone naturelle présentant une sensibilité particulière au regard du paysage littoral
- **Np4** Secteur permettant la gestion des terrains de camping et caravanage existants, en zone naturelle présentant une sensibilité particulière au regard du paysage littoral
- **Np5** Secteur à vocation d'aménagements et équipements publics et d'intérêt collectif, touristiques et de loisirs, en zone naturelle
- **Np6** Secteur de bâti diffus à vocation d'équipement touristique, en zone naturelle présentant une sensibilité particulière au regard du paysage littoral
- **Np7** Secteur à vocation spécifique d'aménagements et d'installations publics, en zone naturelle présentant une sensibilité particulière au regard du paysage littoral
- **Np8** Secteur à vocation d'accueil des gens du voyage
- **Np9** Secteur naturel présentant une sensibilité particulière au regard du paysage littoral
- **Np10** Secteur naturel identifié au titre des articles L121-16 et L121-17 du code de l'urbanisme
- **Ut** zone urbanisée à dominante habitat
- **Ut1** Secteur de mixité de l'habitat et des donctions correspondant au centre
- **Ut2** Secteur de mixité de l'habitat et des donctions correspondant au centre, soumis à OAP
- **Ut3** Secteur d'aménagements légers à vocation d'équipements publics au centre, soumis à OAP
- **Ut4** Secteur d'habitat pavillonnaire
- **Uy1** Zone à vocation spécifique de gestion et de développement des activités touristiques et de loisirs
- **Uy2** Secteur permettant la gestion des terrains de camping et caravanage existants
- **Uy3** Zone à vocation spécifique de gestion et de développement des activités économiques, commerciales,a risanales, industrielles, de services et de loisirs

PRESCRIPTION SURFACIQUES

- Emplacement réservé (L123-1-5 V et R123-11d)
- Aire de visibilité sur le lac à protéger de toute construction
- Emplacement réservé logement social/mixité sociale, périmètre identifié au titre de l'article L151-41-4° du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé (R123-11a)
- Espace contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue, au titre de l'article R123-11-i du Code de l'Urbanisme
- Groupement bâtis traditionnels, au titre de l'article R123-11-h du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de sensibilité paysagère aux abords des constructions identifiées au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU, périmètre identifié au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
- Secteur à risque fort de chute de pierres, au titre de l'article R123-11-b du Code de l'Urbanisme
- Secteur à risque fort de manifestation torrentielle ou d'inondation, au titre de l'article R123-11-b du Code de l'Urbanisme
- Secteur à risque moyen lié à la nature humide du terrain, au titre de l'article R123-11-b du Code de l'Urbanisme
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L123-1-4 et R123-3-1)
- Secteur concerné par un aléa minier, au titre de l'article R123-11b du Code de l'Urbanisme
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global, périmètre identifié au titre de l'article L151-41-5° du Code de l'Urbanisme
- Site et secteur à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre écologique, au titre de l'article R123-11-h du Code de l'Urbanisme
- secteur de servitude paysagère des coteaux, réglementé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Construction traditionnelle, au titre de l'article R123-11-h du Code de l'Urbanisme

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Eléments végétaux ponctuels, au titre de l'article R123-11-h du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé (L123-1-5 V et R123-11d)
- Limitations particulières d'implantation des constructions: Ordonnancement architectural
- Limitations particulières d'implantation des constructions: Servitude non altius tolendi
- Sentier inscrit au PDIPR à conserver, identifié au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de sursis à statuer, identifié au titre de l'article L424-1 du Code de l'Urbanisme
- Portions de la RD1508, de la RD10 et de la RD912 en agglomération

N°	DESTINATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	LONG. OU SURF.	BENEFICIAIRE
1	Création d'un sentier piétonnier au lieu-dit Les Crêtaires	252 ml	Commune
2	Création d'une aire de stationnement pour l'espace des Bonnerges et les activités équestres	859 m²	Commune
3	Aménagement d'un cheminement piéton à Beauvegard	75 ml	Commune
4	Stationnement public à Beauvegard	268 m²	Commune
5	Création d'une aire de stationnement au lieu-dit Les Bonnerges	740 m²	Commune
6	Aménagement d'un cheminement piétonnier allée de la Rose (largeur 2 m)	182 ml	Commune
7	Création d'un accès à la montagne et d'un sentier piétonnier au lieu-dit Chougueri	68 ml	Commune
8	Sécurisation du carrefour RD 1508 / route de la Chapelle	128 m²	Commune
9	Espace public et aménagement de promenade en rive du lac à Port de Lélraz	2089 m²	Commune
10	Création d'un parking au lieu-dit Le Port de Lelraz	1 115 m²	Commune
11	Création d'un cheminement piéton au lieu-dit Lelraz	62 ml	Commune
12	Création d'un sentier piétonnier au lieu-dit Les Vaillos	114 ml	Commune
13	Aménagement d'une aire de stationnement et point de collecte des déchets pour le hameau de Lélraz	217 m²	Commune
14	Aménagement d'une aire de stationnement pour le hameau de Lélraz	98 m²	Commune
15	Cheminement piéton en bordure du lac des Ecotes à la promenade des Sérines	819 ml	Commune
16	Aménagement de la route de Cessenaz et du carrefour avec la RD n° 910	501 m²	Commune
17	Aménagement d'un cheminement piéton entre Le Clot Saint-Martin et Lélraz	390 ml	Commune
18	Aire de retournement pour véhicules de services	134 m²	Commune
19	Aire de stockage des containers d'ordures ménagères au départ du chemin du Crêt Saint Martin	37 m²	Commune
20	Création d'un sentier piétonnier au lieu-dit Sous le Crêt. Largeur 2 m	161 ml	Commune
21	Point de collecte de tri sélectif	41 m2	CCRDLA
22	Aménagement de stationnement le long de l'ancienne route d'Annecy au lieu-dit Le Crêt. Largeur 3 m	284 m2	Commune
23	Aménagement et sécurisation du Chemin du Crêt	302 m2	Commune
24	Création d'un accès à la montagne et d'un sentier piétonnier au lieu-dit Le Crêt	19 ml	Commune
25	Création d'un accès à la montagne et d'un sentier piétonnier au lieu-dit du Quartal	374 ml	Commune
26	Création d'une voie communale au lieu-dit Au Quartal	265 ml2	Commune
27	Aire de stockage des containers d'ordures ménagères	25 m²	Commune
28	Aménagement d'un sentier piétonnier entre la roseière des Sérines et la route des Ancélions	21 ml	Commune
29	Aménagement de stationnement au lieu-dit Les Sérines	262 m2	Commune
30	Aménagement de stationnement Chemin de la Liaz	251 m2	Commune
31	Aménagement et sécurisation de la route des Auvillons	410 m²	Commune
32	Aménagement d'un chemin piétonnier au Rondelettes	47ml	Commune
33	Aménagement d'un chemin piétonnier au lieudit Vers les Granges	373 ml	Commune
34	Aménagement d'un chemin piétonnier entre le lieu-dit Vers les Granges, le chemin de Faitaoin et le chemin de l'Etang	366 ml	Commune
35	Equipements publics au centre	1487 m²	Commune
36	Création d'un cheminement piétonnier entre l'église et la plage	40 ml	Commune
37	Aménagement et sécurisation du chemin de Furbuch	68 m²	Commune
38	Aménagement d'une aire de retournement pour véhicules de service chemin des Fayes	166 m²	Commune
39	Aménagement d'un cheminement piéton au lieu-dit Les Ecluses	123 ml	Commune
40	Aménagement des abords de l'Etang au lieu-dit la Montagne Sud	1 445 m²	Commune
41	Aménagement et sécurisation de la RD n° 910 et de la VC n° 8 au lieu-dit Les Ecluses et sécurisation du chemin du Clos	521 m²	Commune
42	Création d'un sentier piétonnier au lieu-dit la Montagne Sud	1884 ml	Commune
43	Création d'un accès à la montagne au lieu-dit La Clos	43 ml	Commune
44	Prolongement de l'allée le long de la route de Lachaux	602 m²	Commune
45	Voie communale Les Charmettes	326 m²	Commune
46	Aménagement et sécurisation de la route des Quarts	2564 m²	Commune
47	Carrefour giratoire aux Ecorches sur la RD 1508	180 m²	Commune
48	Aménagement aire de retournement pour véhicules de service chemin du Clos Barrier	192 m²	Commune
49	Aménagement d'un cheminement piéton entre le Clos Berthet et la RD 1508	200 ml	Commune
50	Aménagement et sécurisation du chemin des Boulizot	558 m²	Commune
51	Aménagement et sécurisation de la route des Choisieux	356 m²	Commune
52	Aménagement et sécurisation de la VC des Grands Prés	539 m²	Commune
53	Aménagement et sécurisation du chemin du Larfonnet	501 m²	Commune
54	Aménagement et sécurisation du chemin du Brouillet	777 m²	Commune
55	Aménagement du carrefour route de la Planche / RD1508	1575 m2	Commune
56	Aménagement et sécurisation de la VC n° 2 aux Mongelis	106 m²	Commune
57	Création d'une aire de stationnement lies activités liées au plan d'eau aux Mongelis	1 305 m²	Commune
58	Aménagement et sécurisation de la route de la Planche	475 m²	Commune
59	Création d'un accès à la montagne au lieu-dit Les Fontaines	276 m²	Commune
60	Aménagement et sécurisation du chemin des Ecrasettes	1050 m²	Commune
61	Aménagement d'une aire de jeux aux Grands Champs	1354 m²	Commune
62	Aménagement du cheminement piéton entre la route des Grands Vignolées et le Chemin de la Pierre Dagaz 2 m	260 ml	Commune
63	Création d'un bassin de rétention sur le rolaveau de la Planche	5248 m²	Commune
64	Aménagement d'un cheminement piéton de la Planche au Chemin des Chardats	322 ml	Commune
65	Création d'une voie d'accès au cimetière au lieu-dit Les Prouvenées	204 m²	Commune
66	Aménagement et sécurisation du chemin des Dancris	533 m²	Commune
67	Aménagement d'un carrefour au niveau de la VC n° 14 pour la desserte des Grands Champs et point de collecte des déchets	529 m²	Commune
68	Aménagement et sécurisation de la route des Grands Vignolées	470 m²	Commune
69	Aménagement de bassin piétonnier aux Grands Prés	117 m2	Commune
70	Aménagement et sécurisation de la route de Pinon	234 m²	Commune
71	Création d'un cheminement pour accès au lac à Pinon	281 ml	Commune
72	Aménagement et sécurisation du chemin de la scierie à La Rose	850 m²	Commune
73	Création de voie de desserte de la Z.A.E. des Fontanettes	791 m²	Commune
74	Aménagement et sécurisation de la route des Crêts Monera	278 m²	Commune
75	Aire de stockage des containers d'ordures ménagères Chemin des Cerdanes	65 m²	Commune
76	Aménagement de l'accès au chemin du Mulot sur la route de Cessenaz	372 m²	Commune

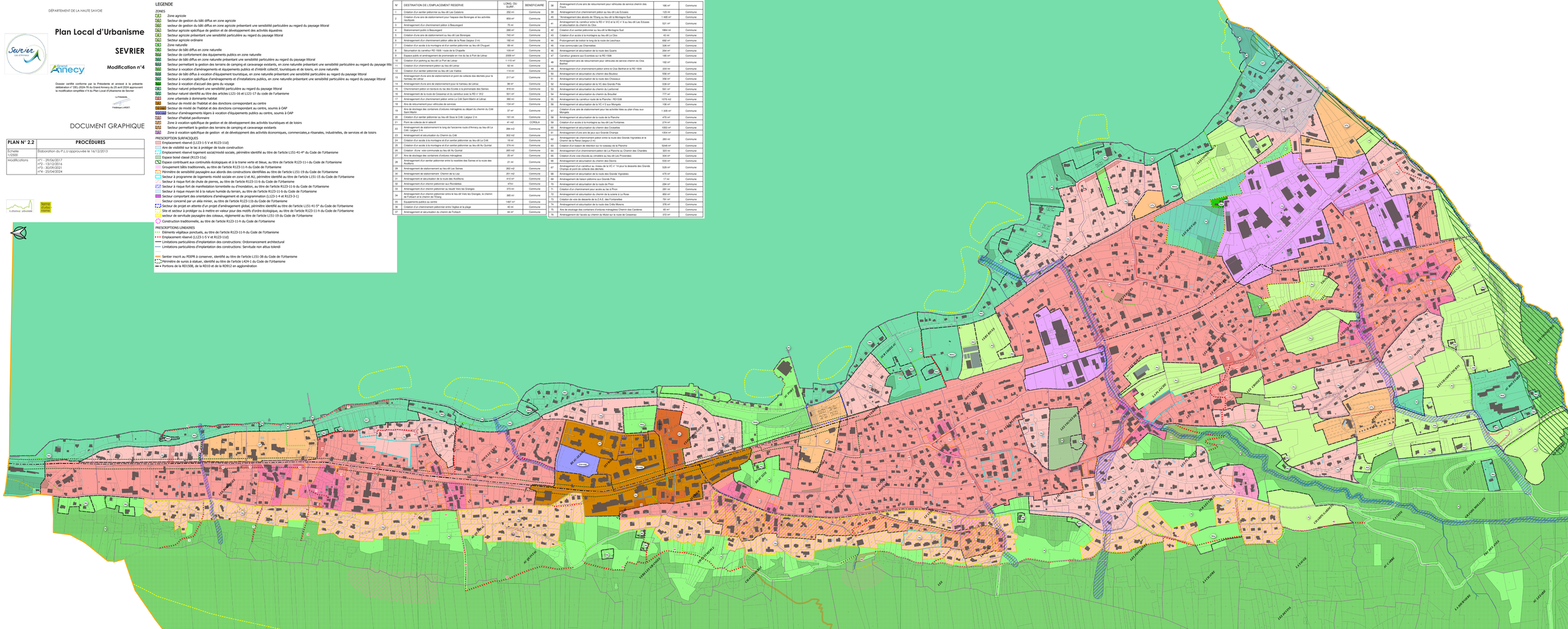
LES CHARMETTES
LES CRÊTS
LES PRÉS
LES GRANDS PRÉS
LES VIGNOLÉES
LES CERDANES
LES ÉCOLES
LES ÉCOLES
LES ÉCOL